

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, ET DE L'ENFANT



**CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE
LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES (MGF)**

DÉCLARATION

Chaque année, à l'instar des autres pays, la Côte d'Ivoire célèbre le 6 février, la Journée mondiale de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines. Cette pratique, met en danger la santé de la femme et de la fille, les prive de leurs droits et entrave le développement de leur potentiel.

Au regard de cette situation préoccupante, le Secrétaire Général des Nations Unies a appelé, le 5 février 2016, à l'élimination totale des Mutilations Génitales Féminines d'ici à 2030, conformément aux Objectifs de Développement Durable.

Malgré le caractère important dudit appel, cette pratique persiste toujours. En effet, le rapport de l'UNICEF intitulé « Mutilation Génitale Féminine/ Excision : une préoccupation Mondiale » et publié en 2016 estime que plus de 200 millions de jeunes filles et de femmes, toujours en vie, ont été victimes de mutilations sexuelles pratiquées dans 30 pays d'Afrique, du Moyen Orient et de l'Asie.

Pour ce qui est de notre pays, les résultats de l'Enquête, à indicateurs Multiples 2016 (MICS5) indiquent que 36,7% des femmes ont subi une Mutilation Génitale Féminine. Les régions les plus touchées sont celles de l'Ouest (62,1%), du Nord-ouest (75,2%) et du Nord (73,7%).

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a recensé, de 2018 à 2020, au niveau de ses plateformes multisectorielles de lutte contre les Violences Basées sur le Genre, 54 cas de Mutilations Génitales Féminines et 10 cas rien que pour le seul mois de janvier 2021.

Au titre des conséquences des Mutilations Génitales Féminines, on peut citer les infections à VIH/ SIDA, l'hémorragie, le traumatisme psychologique, des troubles mentaux et des risques de complications au cours des grossesses et des accouchements pouvant parfois déboucher sur la mort.

Chers Compatriotes,

Mesdames et Messieurs,

Même en cette période de COVID-19, le problème des Mutilations Génitales Féminines se pose toujours avec acuité. Il a été donné de constater que certaines personnes exercent encore toutes les formes de violences sur les femmes et les filles notamment, les Mutilations Génitales Féminines.

La conjugaison de nos efforts pour répondre aux attentes de l'humanité est plus que jamais nécessaire. C'est l'esprit du thème retenu pour 2021 qui est ainsi libellé : « **Aucune excuse pour l'inaction mondiale : unissons-nous, finançons, agissons** ».

Pour mémoire, il est important de relever que le Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA s'est engagé à œuvrer pour l'élimination de toutes les formes de violences basées sur le genre. Ainsi, outre la loi n°98-757, du 23 décembre 1998, réprimant les Mutilations Génitales Féminines dont les dispositions ont été intégrées dans le code pénal de 2019 (art 398), la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un Plan National de Promotion de l'abandon des Mutilations Génitales Féminines. À cet effet, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a mis à la disposition du public, **deux numéros verts, le 1308 et le 116,**

gratuits pour tous les réseaux de téléphonie pour toutes informations et dénonciations anonymes.

À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, j'adresse les remerciements et les encouragements du Gouvernement aux organisations de la société civile, aux institutions nationales et internationales, aux leaders communautaires et guides religieux qui œuvrent avec abnégation en vue d'éliminer toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles et en particulier les Mutilations Génitales Féminines.

J'encourage, par ailleurs, les acteurs susmentionnés à apporter leur contribution à la mise en œuvre du Plan National de Promotion de l'Abandon des Mutilations Génitales Féminines.

Ensemble, disons NON aux Mutilations Génitales Féminines.

Engageons-nous et agissons ensemble, ici et maintenant, pour la Tolérance zéro face aux Mutilation Génitales Féminines !

Prof. BAKAYOKO-LY Ramata

Ministre de la Femme, de la Famille, et de l'Enfant